

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20260420-CFU2025-BF
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : Séance du 15 avril 2026
01/04/2026

Date d'affichage :
01/04/2026

Nombre de conseillers :

Elus : 19

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 18

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un du mois de mars, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François MARDOC, maire.

Etaient présents : Cabart Ludovic, Cauvin Hélène, Charlot Loëtitia, Duhoux François, Duval Marie-Françoise, Forgeot Mickaël, Fossé Monique, Grenier Dominique, Leclerc Marie-Joëlle, Legay Nadine, Mabire Sébastien, Mardoc François, Perrault Elisabeth, Picot Antoine, Planque Yves, Porée Thierry, Prevel Jérôme, Rossi Céline, Travers Rémy

Etaient absents/excusés :

Secrétaire de séance : François Duhoux

Délibération n°2026-09 : délibération approbation du Compte financier Unique (CFU) exercice 2025

Il est rappelé à l'assemblée que la présentation du Compte Financier unique est une étape importante pour assurer la transparence et la clarté des finances d'une collectivité.

Considérant que le compte financier unique présente l'ensemble des opérations comptables de la collectivité pour l'année 2025, que ce compte a été élaboré conformément aux règles comptables en vigueur et aux prescriptions de la loi, que les documents afférents au compte financier unique ont été mis à disposition des membres du Conseil Municipal dans les délais requis.

Le CFU est présenté comme suit :

Commune de St Pierre Eglise - COMMUNE SAINT-PIERRE-EGLISE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	542 636,00	1 684 338,82	2 226 974,82
	Recettes réalisées (1)	B	393 352,58	1 940 395,84	2 333 748,42
	Restes à réaliser	C	9 231,00	0,00	9 231,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	702 469,31	2 245 718,00	2 948 187,31
	Dépenses réalisées (1)	E	321 433,38	1 826 856,09	2 148 289,47
	Restes à réaliser	F	249 687,00	0,00	249 687,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	71 919,20	113 539,75	185 458,95
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-23 166,69	561 379,18	538 212,49
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	48 752,51	674 918,93	723 671,44
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-240 456,00	0,00	-240 456,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-191 703,49	674 918,93	483 215,44

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

